



Commune de TAIRAPU-EST



N° 29/2021/CTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	22/04/2021
Date d'affichage	22/04/2021
Date de séance	28/04/2021

L'an deux mille-vingt-un, le vingt-huit du mois d'avril à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
					POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X	
Présents	28	GARBUTT Hugo, 1 ^{er} Adjoint	X			X	
Procuration	03	VIVISH Titaua, 2 ^{ème} Adjoint	X			X	
Absents	02	LENOIR Patricia, 3 ^{ème} Adjoint	X			X	
Votants	31	TERAITETIA Annabella, 4 ^{ème} Adjoint	X			X	
Pour	31	ZINGUERLET Jean-Marc, 5 ^{ème} Adjoint	X			X	
Contre	00	DUFOUR Robert, 6 ^{ème} Adjoint	X			X	
Abstention	00	FANAURA Saindy, 7 ^{ème} Adjoint	X			X	
Délibération N°29/2021/CTE <i>Accordant des aides financières et sociales au titre du secours exceptionnel.</i> <i>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux</i>		PERRY Tarona, 8 ^{ème} Adjoint	X			X	
		METUA Pierrot, 9 ^{ème} Adjoint	X			X	
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale	X			X	
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale	X			X	
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X	
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X	
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X			X	
		SIE Mario, Conseiller Municipal	X			X	
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X	
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal	X			X	
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale	X			X	
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal		X	Vanina AMARU	X	
		PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Patricia LENOIR	X	
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira	X			X	
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale	X			X	
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X			X	
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti	X			X	
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X	Moroni TEKURIO	X	
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone	X			X	
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale	X			X	
	RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X			X		
	GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X			X		
	SUHAS Mata, Conseillère Municipale		X				
	ATANI Hérold, Maire-Délégué de Pueu	X			X		
	NENA Naura, Conseillère Municipale		X				

Formant la majorité des membres en exercice.

SUBDIVISION DES ILES DU VENT
ILE DE TAHITI



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

NOTE DE PRESENTATION
N° 29/2021/CTE

OBJET : Accordant des aides financières et sociales au titre du secours exceptionnel

PJ :

- Tableau récapitulatif des demandes d'aide aux frais de branchement électrique (pose de compteurs),
- Tableau de demande d'aide aux frais liés à une EVASAN (séjour et transport).

Des aides financières et sociales peuvent être attribuées à titre gracieux et exceptionnel, aux personnes ne disposant que de ressources modestes et insuffisantes, et qui ont en font la demande auprès du service social de la commune.

Les demandes éligibles ont été examinées par les élus-membres de la commission qui traite les questions relatives au volet social. Ces derniers proposent, après avoir donné leurs avis favorables, de les faire approuver par le Conseil-municipal.

Les demandes sont inscrites au tableau récapitulatif demandes de secours exceptionnel.

Tel est l'objet de la présente délibération.



DELIBERATION N°29/2021/CTE du 28/04/2021

Accordant des aides financières et sociales au titre du secours exceptionnel

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU EST

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du Maire de la Commune :

- Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu la circulaire n° 26/BAC du 3 Mai 1976 relative à l'application de l'arrêté n° 5.301/BAC/FT du 24 décembre 1974 portant transfert de services et charges aux communes du Territoire ;
- Vu la loi n° 77/1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu le décret n° 80/918 du 13 novembre 1980 portant notamment application de la loi n° 77/1460 du 29 décembre 1977 sus - visée ;
- Vu la loi n° 96/609 du 5 juillet 1996 portant dispositions diverses relatives à l'Outre - Mer ;
- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi organique n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics rendue applicable le 1^{er} mars 2008 ;
- Vu la délibération n° 22/95/CTE du 1^{er} juin 1995 portant création d'un service des affaires sociales auprès du Maire et des Maires Délégués ;
- Vu la délibération n°02/2020/CTE du 16/07/2020, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de la commune de Taiarapu-Est ;
- Vu la délibération n°04/2020/CTE du 16/07/2020, approuvant la mise en place des commissions communales et de leurs membres ;
- Vu la délibération n° 61/2014/CTE du 1^{er} Août 2014 déterminant les critères et modalités d'attribution des secours et aides sociales aux administrés de la Commune ;
- Vu la délibération n°70/2018/CTE du 06 Août 2018 apportant modification aux articles 1, 2, 3, et 4 de la Délibération n° 61/2014 du 1^{er} Août 2014 ;
- Vu les demandes d'aides financières et sociales transmises pour étude et avis de la Commission des Affaires Sociales qui s'est réunie le 18 mars 2021 ;
- Oui l'exposé du Maire ;

Après avoir délibéré en sa séance du 28/04/2021

ADOPTE

Article 1 : Est approuvée l'attribution des aides financières et sociales au titre du secours exceptionnel comme décrit dans les tableaux annexés à la présente.

Article 2 : Le Maire est autorisé à faire mandater les dépenses correspondantes, sous réserve de la conformité des justificatifs requis.

Article 3 : Les dépenses sont imputables au compte 6713 « Secours et dots », de la section de fonctionnement du budget principal de la commune.

Article 4 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de Télé-recours citoyens accessibles depuis le site www.telerecours.fr.

Article 5 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au chef de la subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Anthony JAMET

Le Maire de la commune de Tiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le ... 03 MAI 2021 ...

BUREAU SOCIAL
Commission du jeudi 18 mars 2021 à 11h

Tableau récapitulatif de 6 Demandes de secours Exceptionnel pour branchement compteur

↑
Les critères délégués
N°70/2018/CTE

N° DOS	NOM PRENOM	Résidant de la commune de TAIARAPU EST	Revenu 2X le SMIG NET (268 502	Cumul d'aide communal	Type de logement	sécurité sociale	Nbr de personnes à charge	Charges Mensuels	MEJ	Devis compteur	Avis de la commission	Aide octroyée
		ADRESSE	Revenus NET du FOYER	Aide précédemment perçue								
N°01	Mr FLORES Reynald	AFAAHITI	45 000 XPF	Non	Maison en bois	RSPF	4	0 XPF	375 XPF	71 999 XPF	FAVORABLE	60 000 XPF
N°02	Mlle ROMEA Samantha	TAUTIRA	90 000 XPF	Non	OPH F4	RSPF	6	0 XPF	500 XPF	75 955 XPF	FAVORABLE	60 000 XPF
N°03	Mr AHUTAPU Laurent	PUEU	204 965 XPF	Non	OPH F3	RGS	4	61 400 XPF	1 196 XPF	139 179 XPF	FAVORABLE	60 000 XPF
N°04	Mlle CHEUNG SEN Tumata	PUEU	30 000 XPF	Non	OPH F4	RSPF	4	0 XPF	250 XPF	75 955 XPF	FAVORABLE	60 000 XPF
N°05	Mme TANATA Vaehei	AFAAHITI	30 000 XPF	Non	OPH F5	RSPF	4	0 XPF	250 XPF	75 955 XPF	FAVORABLE	60 000 XPF
N°06	Mme HOROI Marei	TAUTIRA	89 803 XPF	Non	Maison familiale	RSPF	2	0 XPF	1 497 XPF	75 955 XPF	FAVORABLE	50 000 XPF
TOTAL AIDE OCTROYÉE											350 000 XPF	

Aide EVASAN pour information

N° DOS	NOM PRENOM	Résident de la commune de TAIARAPU EST	Revenu inférieur à 2X le SMIG NET (268 502 Fcfp)	Cumul d'aide communal	Aide EVASAN à 100 000 Fcfp Délib N°61/2014 CTE article 6					
					Revenus NET du FOYER	Aide précédemment perçue	Charges Mensuels	Nbr de personnes à charge	MEJ	Avis
N°01	TEAMOTUAITAU André Yves	PUEU	173 220 XPF	0	RGS	3	47 160 XPF	1 401 XPF	FAVORABLE	100 000 XPF
										100 000 XPF

Délibération N°61/2014 article 5 : En cas d'urgence, sur proposition motivée du service social communal, le maire peut accorder par arrêté, tous secours et aides sociales dont le montant ne peut excéder cent mille francs CFP (100 000 Fcfp) et qui feront nécessairement l'objet d'une communication lors de la prochaine réunion commission communale d'aide sociale.